Automne Hiver 2016-2017

Activités de vacances

Jeunesse à Bruxelles asbl
Secrétariat des activités de vacances
Avenue de l'Héliport 56 – 1000 Bruxelles
Tel : 02/274.21.10 Fax : 02/274.21.20
jeunesse.asbl@brucity.be
www.jeunesseabruxelles.be
Horaires d'ouverture :
9h00-13h00 et 13h30-17h00

Périodique
de l'asbl **Jeunesse à Bruxelles**
Bulletin n°59 - Automne-Hiver 2016-2017

Editeur responsable
F. Hariche - Avenue de l'Héliport 56
1000 Bruxelles

Avec le soutien de

LE MOT DE L'ÉCHEVINE

Chers parents,

Je suis ravie de vous retrouver au terme d'un chaleureux été qui, je l'espère, vous a laissé d'agréables souvenirs. Les plumiers, stylos, cahiers et livres scolaires ont déjà pris place sur les pupitres depuis la rentrée des classes. Il est donc grand temps de vous proposer des moments de détente en vous présentant notre nouveau programme d'activités.

Pendant les vacances d'automne, du 31 octobre au 4 novembre 2016, neuf stages seront organisés pour les enfants de 3 à 12 ans. Les enfants auront le choix entre des activités et disciplines aussi variées les unes que les autres! Ils pourront s'essayer à la gravure, à la vidéo performance, à la danse contemporaine et création en papier. Pour les amateurs de musique, les stages «sur les traces du petit poucet», «merlin l'enchanteur» ou encore «les petites étoiles de la chanson» proposeront aux enfants diverses activités musicales et scéniques. Pour les plus créatifs, les stages d'arts plastiques «Tchou Tchou» et «So British» transporteront artistiquement les enfants dans l'univers des trains belges et de la culture du Royaume-Uni! Autant dire qu'il y en a pour tous les goûts.

Nous organisons également un séjour d'immersion en néerlandais à la mer pour les enfants de 6 à 12 ans. Ce séjour «Samen op de boer» sensibilisera les enfants aux questions environnementales et écologiques. La visite d'une ferme pédagogique néerlandophone est également au programme!

Durant les vacances d'hiver, du 27 décembre 2016 au 6 janvier 2017, nous mettrons à l'honneur le légendaire roman d'aventures de Robert Louis Stevenson : «L'île au trésor». Une occasion de conter, chanter, danser, représenter, jouer, symboliser et s'inspirer de cette incroyable histoire et terminer ainsi l'année 2016 en beauté.

Notre traditionnel séjour au ski pour les enfants de 10 à 13 ans est bien entendu prévu durant les vacances de carnaval 2017. L'occasion rêvée pour les amateurs de glisse, de neige et de sensations fortes de profiter du grand air des montagnes françaises.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, recevez, chers parents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Faouzia Hariche
L'Echevine de l'Instruction Publique,
de la Jeunesse et de la Petite Enfance.

PLANNING ÉTÉ

Toutes les activités proposées par l'asbl Jeunesse à Bruxelles, mandatée par le Service Jeunesse de la Ville de Bruxelles, sont agréées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Elles accueillent vos enfants de 3 à 12 ans (enfants propres et scolarisés en maternelle, en primaire ou en secondaire).

LES STAGES p. 4

Du lundi 31 octobre au vendredi 4 novembre 2016

Sur les traces du petit Poucet p. 5
Les petites étoiles de la comédie musicale p. 5
Merlin l'enchanteur p. 5
Tchou Tchou! p. 6
So British p. 6
Le corps papier p. 7
Illusoire p. 7
Ma vidéo performance p. 8
Omnisport et natation p. 8

Modalités pratiques p. 9

LES SÉJOURS p. 12

Du lundi 31 octobre au vendredi 4 novembre 2016

Séjour à Mariakerke - Samen op de boer! *6 à 12 ans* p. 13

Du vendredi 24 février au samedi 4 mars 2016

Séjour au Ski - Tout schuss! *10 à 13 ans* p. 14

Modalités pratiques p. 15

LES PLAINES p. 18

Du mardi 27 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017

Thème des plaines de vacances: L'île aux trésors p. 19
Adresses des plaines de vacances p. 20

Modalités pratiques p. 21

DESCRIPTIF PLAINES

Les plaines de vacances accueillent vos enfants du lundi au vendredi, pendant les congés scolaires de deux semaines ou plus (vacances d'HIVER, de PRINTEMPS et d'ETE).
Organisées dans les établissements scolaires de la Ville de Bruxelles, elles permettent à vos enfants de passer leurs vacances dans un cadre convivial en goûtant aux joies de la vie en collectivité. Autour d'un thème, les animateurs organisent des activités ludiques avec des petits groupes.

Les plaines de vacances valorisent l'amusement, la détente et la convivialité mais elles favorisent également l'autonomie, la responsabilité et la conscience de soi dès le plus jeune âge.

Afin de limiter vos déplacements, vous avez la possibilité de déposer vos enfants soit directement sur le lieu de la plaine, soit dans un "centre d'accueil". Ceux-ci accueillent vos enfants le matin (voir **horaires en page 23**) ; les enfants prennent alors le bus vers la plaine de vacances où sont organisées les activités pendant la journée. Lorsque les activités sont terminées, en fin d'après-midi, les enfants reprennent le bus en direction du "centre d'accueil".

Plaines Centres d'accueil

PLAINES HIVER

Modalités pratiques en fin de section

Cet été dans les plaines

L'île aux trésors

L'hiver arrive à notre porte. Le froid et la neige commencent à recouvrir toute la ville de son manteau blanc. Dans un vieux coffre au grenier, nous avons découvert une étrange carte. Celle-ci semble nous indiquer le chemin vers un monde inconnu.
Pendant ce voyage, nous allons rire, chanter, découvrir de nouveaux jeux, accomplir des exploits sportifs, déguster des plats aux mille saveurs et s'émerveiller grâce aux nombreuses richesses que cette île peut nous apporter. D'ailleurs une vieille légende raconte qu'un trésor y serait caché…

Alors ne perdons pas de temps. Préparons notre sac à dos, naviguons vers des eaux plus chaudes et partons explorer cette nouvelle terre qui n'attend que nous pour débuter cette année 2017 sous le signe de l'aventure, de l'amusement et de la découverte.

Plaines Hiver

Modalités pratiques en fin de section

Attention
Inscription obligatoire avant le
2 Décembre 2016

Du mardi 27 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017

Attention : les plaines seront fermées le lundi 26 décembre 2016 !

Plaine « Pagodes I »

Enfants de 3 à 6 ans

Ecole maternelle des Pagodes
Avenue de Versailles, 89
1020 Bruxelles

Plaine « Pagodes II »

Enfants de 6 à 12 ans

Ecole primaire des Pagodes
Avenue de la Sarriette, 97
1020 Bruxelles

Centre d'accueil Pagodes I et Pagodes II

Harenheideschool:
Rue de Verdun 381
1130 Bruxelles

Plaine "Magnolias I & II"

Enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans

Ecole fondamentale des Magnolias
Av. des Magnolias, 1
1020 Bruxelles

Plaine "Véronèse I & II"

Enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans

Ecole préparatoire Emile Jacqmain
Rue Véronèse, 21
1000 Bruxelles

Plaine «Canal I & II»

Enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans

Ecole fondamentale du Canal
Rue du Canal 55,
1000 Bruxelles

Plaine « Emile André I & II»

Enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans

Ecole fondamentale Emile André
Rue Haute, 107
1000 Bruxelles

Modalités pratiques Plaines

Inscriptions

Le règlement des activités est disponible sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances.

Qui?

Les plaines sont accessibles aux enfants de 3 à 12 ans (enfants propres et scolarisés en maternelle et en primaire) qui satisfont à au moins une des conditions suivantes :

- être domicilié sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux : 1000 - Bruxelles, 1020 - Laeken, 1120 - Neder-Over-Hembeek, 1130 - Haren) ;

OU

- fréquenter une école située sur ce même territoire communal (une preuve d'inscription et de fréquentation de l'école est nécessaire) ;

OU

- avoir un parent membre du personnel communal de la Ville de Bruxelles.

Comment s'inscrire ?

Inscription(s) obligatoire(s) pour tous les enfants jusqu'au vendredi 2 décembre au plus tard

1. Complétez le bulletin d'inscription pour les plaines de vacances (en page centrale) en indiquant bien les semaines et la plaine choisies. Faites-le nous parvenir pour le **vendredi 2 décembre 2016 au plus tard** soit :

- par fax (02/274.21.20) ;
- par courrier (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles) ;
- par courriel (jeunesse.asbl@brucity.be) ;
- ou en vous rendant directement dans nos bureaux (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles)

Attention: si vous ne souhaitez pas maintenir votre demande d'inscription, merci de vous référer à la procédure d'annulation décrite en page 23 : "Comment annuler".

2. Un dossier de confirmation sera envoyé à chaque participant. Vous y trouverez un bulletin de virement pour effectuer le paiement ainsi qu'une fiche santé et une autorisation parentale. Ces documents doivent être complétés et remis le premier jour à la personne en charge de l'accueil de la plaine.
Une fois le paiement effectué, l'inscription est effective et en ordre.

3. Les enfants qui nécessitent une attention médicale particulière (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique,...) doivent obtenir un accord préalable écrit du Secrétariat des Activités de Vacances.
Tout traitement médical devra **obligatoirement** être accompagné d'une attestation médicale valable ainsi que de la posologie et la durée du traitement.

Tarifs

Combien ?

Paiement après réception de la confirmation d'inscription par virement bancaire uniquement.

Tarif des plaines de vacances, exclusivement par semaine complète :

Semaine de 4 jours: (du mardi 27 décembre au vendredi 30 décembre 2016) :
Tarif plein : 20€ ;
Tarif préférentiel* : **16€** ;
Tarif social* pour les familles bénéficiant du tarif social : **10€.**

Semaine de 5 jours: (sans jour férié)
Tarif plein : 25€ ;
Tarif préférentiel* : **20€** ;
Tarif social* pour les familles bénéficiant du tarif social : **12.5€.**

***Le tarif préférentiel** est réservé aux enfants domiciliés sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux 1000, 1020, 1120, 1130) ou qui ont un parent membre du personnel communal

***Le tarif social** est octroyé sur demande préalable uniquement aux personnes domiciliées sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130).
Il est octroyé par année scolaire, du 1er septembre au 31 août et doit donc être renouvelé chaque année.
La demande doit nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début des activités. Le tarif préférentiel reste d'application tant que le tarif social n'a pas été accordé.
La demande de tarif social doit être introduite par écrit accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que

- d'une attestation de prise en charge du CPAS de Bruxelles

OU

- d'une preuve de revenus (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois.

Cette demande doit être adressée à l'attention de Mme l'Echevine de l'Instruction Publique, de la Jeunesse, et de la Petite Enfance - Jeunesse à Bruxelles asbl - Secrétariat des activités de vacances - Av. de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles.

MODALITÉS PRATIQUES PLAINES

Que comprend le tarif ?

Le tarif comprend : le repas chaud, le goûter, les activités et l'éventuel transport en bus assurant la liaison des centres d'accueil vers les plaines.
Ce tarif ne comprend pas les éventuelles excursions organisées ponctuellement pour lesquelles une participation supplémentaire de 2€ par enfant sera demandée.

Horaires*

Plaines	Centres d'accueil
Accueil directement sur le lieu de plaine :	Liaison en bus vers le lieu de plaine
Le matin : de 7h00 à 8h45	Le matin : de 7h00 à 8h00
Le soir : de 16h30 à 18h00	Le soir : de 17h00 à 18h00

*Pour une question d'organisation et, surtout, de sécurité, **ces horaires doivent être scrupuleusement respectés**. En cas de retard, l'accès à la plaine vous sera refusé.
De même, vous devez aller rechercher vos enfants à l'endroit où vous les avez déposés le matin.
Il n'est pas possible de changer de centre d'accueil au cours de la journée.

Matériel et effets personnels

Nous vous suggérons d'étiqueter tous les objets et vêtements de vos enfants.
Les téléphones portables et autres objets électroniques sont déconseillés pendant les activités.
Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche.
Les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables en cas de perte ou de vol.
Si un objet est trouvé, celui-ci sera remis au Secrétariat des activités de vacances.
Pour les enfants de maternelle (3 à 6 ans), prévoyez des vêtements de rechange.

Comment annuler?

Si vous ne désirez pas maintenir l'inscription de votre enfant, il est impératif de le faire savoir par **écrit** au secrétariat des activités de vacances avant le **vendredi 9 décembre 2016** (même si le paiement n'a pas encore été effectué).

Les parents qui ne nous ont pas communiqué leur demande d'annulation par **écrit** et dans les **délais** précisés ci-dessus se verront réclamer des **frais administratifs** à hauteur de **20%** du montant total (sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant).

Après le début de l'activité, **aucun** remboursement ne sera effectué (sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant).